

Crise au FLN

BAÂDJI AU BORD DE LA DÉMISSION

Page 16

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7086 — MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Campagne de vaccination contre la Covid-19

LES RÉTICENCES PERSISTENT

Page 2

NOUVEL IMPAIR DU MAKHZEN

MAROC-HEBDO DÉVERSOIR DE LA HAINE DE FERHAT M'HENNI

Depuis 2015, et pour la troisième fois, le Maroc apporte son soutien diplomatique clair au projet séparatiste du Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie, le MAK classé en 2021 organisation terroriste en Algérie. Et au moment même où le fantassin de la diplomatie marocaine aux Nations unies, Omar Hellal, réitérait au sein d'une instance onusienne l'appui du Maroc à une scission de la Kabylie, Maroc Hebdo, vecteur médiatique belliqueux de la propagande du Makhzen, déroule le tapis rouge pour Ferhat Mhenni (numéro 1405 du 03 au 09/09/21).

Page 3





الراعي الرسمي
مؤسسة مواطنة
المساهمون:
الشركاء الإعلاميون:
بالتلقيح تستمر الحياة
BIG DAY 11 SEPTEMBRE
بث مباشر عبر كل القنوات ومنصات الواب
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الصحة
الأسبوع الوطني
للتلقيح ضد كوفيد ١٩
من 04 إلى 11 سبتمبر
http://www.sante.gov.dz/ @sante_gouv_dz SanteDza

LE JEUNE INDÉPENDANT # 7086 DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021- ANEP GR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

ILS ONT FAIT LEUR RENTRÉE HIER

Les enseignants à l'épreuve d'une deuxième année sous Covid

PLUS DE 450 000 enseignants ont retrouvé hier leurs établissements respectifs, à travers le territoire national. Malgré une vaccination massive dans leurs rangs, les professeurs craignent une nouvelle année d'incertitudes à cause de l'épidémie. Des contraintes qui «pèsent» sur le moral.
C'était hier la rentrée des classes pour les enseignants des trois paliers, primaire, moyen et secondaire, aussi bien dans le public que dans le privé. Des retrouvailles très appréciées après quelques mois de vacances. Une occasion pour eux de se réunir avec l'administration en vue de prendre connaissance des nouvelles mesures sanitaires et pédagogiques qui seront en vigueur cette année, laquelle reste encore marquée par la crise sanitaire. Ils ont ainsi pu connaître leurs emplois du temps et préparer en amont l'accueil des élèves pour le 21 septembre prochain. Cette année, et pour la deuxième fois consécutive, la crise sanitaire et son lot d'incertitudes préoccupent toujours les enseignants, et ce malgré le discours rassurant du gouvernement et la relative accalmie sur le front épidémique.
Le ministère de l'Education nationale annonce le lancement d'un recensement général des travailleurs vaccinés afin de mieux cibler la campagne. A cet effet, les enseignants et les autres travailleurs devront répondre à un questionnaire lié à cette mesure préventive contre la Covid-19. La pré-rentrée des enseignants, après celle de l'administration, intervient alors que le doute persiste sur la rentrée des élèves qui doivent, en principe, retrouver le chemin de l'école le 21 septembre.
Cependant, il est possible que la reprise soit différée de quelques jours, le temps de permettre la réhabilitation des établissements scolaires touchés par les incendies en Kabylie. Une réunion s'est en effet tenue hier entre les chefs d'établissement et les directeurs de l'éducation pour faire le point sur la situation quant aux différents aspects logistique, sanitaire et pédagogique. Outre ces préoccupations, il y a aussi les syndicats qui entendent faire entendre leur voix à l'occasion de cette rentrée pour rappeler au ministre son engagement à répondre à leurs revendications, notamment concernant les salaires, l'ouverture de postes pédagogiques et la retraite sans condition d'âge. Il convient de rappeler que plusieurs rencontres ont eu lieu entre le ministère de tutelle et les syndicats du secteur dans le but d'établir un dialogue entre les deux parties et étudier les revendications soulevées par le partenaire social. Les syndicats regrettent le fait que cela reste au stade des promesses, attendant une concrétisation sur le terrain des engagements du ministère.

Lynda Louifi

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE CORONAVIRUS

Les réticences persistent

Alors que la campagne de vaccination anti-Covid-19 bat son plein, notamment dans le cadre de la semaine dédiée à la vaccination, des réticences vis-à-vis de la vaccination se font toujours sentir.



Du constat des autorités sanitaires elles-mêmes, le premier bilan de la vaste campagne de vaccination, lancée le 4 septembre, est en deçà des attentes, et ce en dépit de la mobilisation de tous les moyens humains et matériels. L'objectif d'atteindre une immunité collective d'ici à la fin de l'année, avec la vaccination de 70% de la population, sera donc difficile à atteindre, à moins que l'on décide d'imposer le pass sanitaire.
Lancée en grande pompe samedi dernier, à la veille de la rentrée sociale et scolaire, la vaste campagne de vaccination contre le coronavirus ne semble pas attirer beaucoup de monde. Certains campent sur leurs positions et expriment toujours des craintes vis-à-vis des vaccins anti-Covid, et ce en dépit des recommandations des professionnels de la santé qui voient en cette vaccination la seule solution pour sortir de cette crise sanitaire qui n'a que trop duré dans le temps. Hésitation, crainte, inquiétude…, à chacun sa raison. Meriem, qui vient juste de finir son cursus universitaire, dit non au vaccin. Exprimant ses craintes, elle motive ce choix de ne pas vouloir recevoir ce vaccin de peur des effets secondaires. «J'entend parler des effets secondaires de ce vaccin. Je ne sais pas ce qu'il y a dedans. J'ai trop peur», affirme-t-elle. Le fait que les membres de sa famille se soient fait vacciner ne lui a pas fait changer d'avis. «Mes parents, vulnérables qu'ils sont, ont reçu les deux doses de vaccin», fait-elle savoir. Ce choix, elle l'assume et ne compte pas changer d'avis même si le pass sanitaire venait à être imposé. «Je vais rester chez moi. C'est d'ailleurs ce que je fais depuis quelque temps», précise Meriem, qui dit veiller sur le respect des gestes barrière, chose qu'elle fait depuis l'apparition de l'épidémie du coronavirus. Fayçal, la trentaine, est aussi catégorique : «Je ne vais pas me faire vacciner même si on l'impose.» Le motif de son choix : le temps record pour le développement du vaccin. «Du jamais-vu !», souligne Fayçal, qui dit avoir contracté le virus il y a à peine deux mois. D'autres expriment de l'incompréhension. «On aurait pu être aussi intransigeants et veiller au respect et à l'application des gestes barrière, qui ont prouvé leur efficacité dans la lutte contre la propagation du coronavirus, comme c'est le cas avec l'imposition de la vaccination», signale Yasmine qui veut voir en la vaccination un acte libre non obligatoire. «Chacun doit être libre de décider, en son âme et conscience, de se faire vacciner ou non», estime-t-elle. Certains ont longtemps hésité mais ont fini par opter pour la vaccination. C'est le cas de Lynda, qui ne cache cependant pas ses appréhensions.
De ce fait, il semblerait que l'objectif tracé par les autorités, à savoir celui d'atteindre une immunité collective avec la vaccination de 70% de la population d'ici à la fin de l'année, soit difficile à atteindre, à moins que les autorités instaurent le pass sanitaire et rendent ainsi la vaccination obligatoire. Une question qui fait débat, bien que son application officielle ne soit pas encore annoncée, surtout que le taux de vaccination de 70% de la population est loin d'être atteint, comme le démontre les premières statistiques. Le premier bilan de la campagne de vaccination est en effet loin des attentes des autorités, lesquelles ont pourtant mobilisé tous les moyens. Fawzi Derrar, directeur général de l'Institut Pasteur Algérie (IPA), a en effet confirmé ce constat. Lors de son passage sur les ondes de la Radio nationale, il a indiqué que la campagne de vaccination restait en deçà des attentes, du moins sur les deux derniers jours, et ce en dépit des moyens sanitaires et logistiques mis en œuvre. Il a affirmé que, jusqu'à lundi, il a été enregistré un total de 8,3 millions de personnes vaccinées, dont deux millions ont reçu les deux doses et six millions une seule. Le Dr Derrar n'a pas manqué de renouveler son appel à la population pour adhérer à cette opération de vaccination, affirmant que cela constitue le moyen le plus sûr pour éviter des situations épidémiologiques «dangereuses», à l'instar de cette troisième vague meurtrière qui vient de frapper le pays.

Lilia Aït Akli

MÉDÉA

Plus de 33 000 personnes vaccinées en une journée

PLUS DE 33.000 personnes ont été vaccinées durant la journée nationale de vaccination contre la pandémie lancée sous le slogan "Big day", un chiffre qui satisfait les autorités locales qui avaient tablé sur 30.000 vaccinations, situant la wilaya dans le peloton de tête au niveau national.
Le chiffre a été confirmé par le directeur de la santé et de la population de la wilaya de Médéa, Mohamed Cheggouri, selon qui l'effort de nos services se poursuivra pour capter le maximum de population sachant que pas moins de 260.000 citoyens ont déjà reçu leurs doses du vaccin anti-covid.
C'est avec beaucoup d'aisance que se déroule la campagne de vaccination qui, rappelons-le, se prolongera jusqu'au 11 septembre et pour laquelle plus de 340 vaccinateurs ont été désignés ainsi que la mobilisation d'importants moyens humains dont des équipes médicales et paramédicales des secteurs publics et privés.
En outre, les autorités sanitaires locales se déclarent sereines pour faire face à tout aléa en matière de lutte contre la propagation du covid-19 eu égard à la dotation de la majorité des établissements hospitaliers (EPH) de générateurs d'oxygène de grandes capacités. En effet, des générateurs d'oxygène ont été installés dans les EPH de Médéa, Ksar El Boukhari, Berrouaghia, Chellalet El Adhaoura et Béni-Slimane au cours de la seule 1è décade du mois de septembre, donnant ainsi la possibilité aux hôpitaux les moyens de prendre en charge les patients infectés par la pandémie sans aucune contrainte liée à cet élément indispensable à la respiration.
L'on a également annoncé la dotation de l'EPH Mohamed Boudiaf du chef-lieu de wilaya d'un 2è générateur d'oxygène pouvant alimenter 80 lits en même temps, ayant été acquis dans le cadre d'un financement consenti sur le budget de la wilaya.

Nabil B.

NOUVEL IMPAIR DU MAKHZEN

Maroc-Hebdo déversoir de la haine de Ferhat M'henni

Depuis 2015, et pour la troisième fois, le Maroc apporte son soutien diplomatique clair au projet séparatiste du Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie, le MAK classé en 2021 organisation terroriste en Algérie. Et au moment même où le fantassin de la diplomatie marocaine aux Nations unies, Omar Hellal, réitérait au sein d'une instance onusienne l'appui du Maroc à une scission de la Kabylie, Maroc Hebdo, vecteur médiatique belliqueux de la propagande du Makhzen, déroule le tapis rouge pour Ferhat Mhenni (numéro 1405 du 03 au 09/09/21). Pour le laisser parler comme un arracheur de dents, et pour mieux mettre en couverture du magazine sa psychose paranoïaque et son délire schizophrénique !



Le Tartarin de Tarascon du séparatisme kabyle déroule alors son discours indépendantiste habituel, osant notamment assimiler son projet sécessionniste à la question kurde. Il affirme, entre autres élucubrations, divagations, mensonges complets, demi-vérités, vraies fausses vérités et délirium tremens, que la Kabylie «est occupée militairement», «est colonisée» et que l'Algérie indépendante «est une création française ex-nihilo».

Et, sans crainte aucune du ridicule assassin, il prétend que la Kabylie a toujours été autonome depuis la nuit des temps. Et que constituée en royaume, elle aurait même signé des traités internationaux avec le Vatican, l'Espagne et bien évidemment le Maroc avec lequel Ferhat Mhenni espère bientôt établir des relations «diplomatiques» !

Derrière le délire paranoïaque d'un chef de mouvement illuminé et messianique, qui se voit même comme le prophète Moïse «guidant son peuple (kabyle) vers sa liberté», c'est Maroc Hebdo qui manipule finalement Ferhat Mhenni pour marteler l'idée que la revendication indépendantiste du MAK relève d'un problème de «décolonisation».

Au même titre que l'Angola ou l'Apartheid sud-africain, comme le souligne, avec la djellaba en montgolfière et les babouches en turbopropulseurs, l'éditorialiste du magazine, sous le titre «la cause kabyle et nous» les Marocains. La manœuvre éditoriale est cousue de fils blancs, comme celles de la diplomatie royale : Le but étant de dire que si la question du Sahara occidental devait être considérée comme un problème de décolonisation, alors la «cause kabyle» devrait l'être aussi, et sur un même pied d'égalité (CQFD).

FERHAT MHENNI SE PREND POUR MOÏSE !

En fin de compte, le magazine propagandiste du Makhzen sert de déversoir au délirium tremens du chef du Mak, et se sert de lui pour mieux servir les intérêts diplomatiques du Maroc contre l'Algérie. Il n'est donc en rien étonnant de voir un media militant makhzenien utiliser un renégat et un félon algérien profondément attaché à trois pays ayant eu ou possédant actuellement un statut de colonisateur.

La France, ex-puissance coloniale qui lui a accordé l'asile politique et le Maroc et Israël qui le soutiennent à bien des égards. De la part de Maroc-Hebdo, la démarche est normale, en rien surprenante, le journal ne faisant que défendre, pas toujours subtilement, il est vrai, les intérêts de son pays. Le sujet est par conséquent Ferhat Mhenni et son mouvement de sédition dont il faut déconstruire le discours.

Il y a une dizaine d'années, et dans les colonnes d'un quotidien algérien disparu depuis, l'auteur de ces lignes se demandait déjà s'il fallait, pour la énième fois, rappeler que l'idéologie du MAK et le discours de son chef de file sont dangereux pour l'unité nationale ? Dire encore qu'ils relèvent du délirium tremens mais qu'ils constituent tout de même un poison réel. Il s'agissait à l'époque de prendre au sérieux le fait que Ferhat Mhenni voyait les Kabyles «à l'image des Kurdes de Turquie» que l'Algérie «traite en ennemis dont il faut éteindre l'identité et la langue y compris par l'extermination s'il le faut».

Pis qu'un Cassandre, il exhortait à cette date ses militants à se «préparer à parer à toute éventualité, y compris dans la perspective de l'effondrement du pouvoir algérien». Et ce corbeau de mauvais augures de prédire la guerre civile comme issue inéluctable : «Il est vital que la Kabylie (…) ne soit pas aspirée dans la spirale de la guerre civile», estimait-il. Il n'y avait pas longtemps de cela, le Nostradamus indépendantiste avait encouragé ses troupes à «constituer des services d'ordre et de vigilance». En fait, des milices ou une police parallèle à celle de la République. Forces susceptibles de s'opposer à la police et à la Gendarmerie nationales en Kabylie. Ce discours sécessionniste et belliciste était certes absurde, mais il était surtout et certainement de plus en plus dangereux. Cette façon de voir les choses est certes kafkaïenne, mais elle fait partie d'un discours toxique et contagieux, forcément destructeur car porteur d'une menace séparatiste réelle.

En dépit de cela, les autorités nationales de l'époque avaient mis du temps pour en prendre un peu la mesure. Et qualifier enfin, de manière minimale, le MAK de «mouvement fractionnaire». Une attitude tardive de relative fermeté, mais qui incitait à se questionner sur la réalité de cette «menace fractionnaire». Le Mak était alors passé de l'idée de l'autonomie à celle de l'indépendance. Ce qui devenait plus problématique. Et ça devient plus problématique quand l'idée d'un schisme kabyle fait son chemin même lentement. Il est vrai que nos chers compatriotes kabyles ne sont pas, dans leur grande majorité, acquis à ses thèses séparatistes. C'est du moins ce que l'on constate empiriquement en l'absence de sondages qualificatifs fiables. Alors, tout en veillant rigoureusement à la préservation de l'unité nationale, il faudrait donc décortiquer en permanence le discours idéologique du MAK, et faire tout le temps la lumière sur ses soutiens, étrangers en particulier. On sait que Ferhat Mhenni bénéficie de l'appui financier et diplomatique affiché du Maroc, du soutien discret d'Israël qu'il a visité, et dont il appuie la politique d'occupation et d'expansion coloniales. Et qu'il dispose de l'asile politique en France, en qualité de réfugié politique, et probablement de citoyen français après son abandon de la nationalité algérienne.

GRENOUILLEUR INTERNATIONAL

Dans l'Hexagone, il a notamment bénéficié de l'intrusion du méphistophélique Bernard-Henri Levy, dans le dossier du séparatisme en Kabylie. Un BHL qui confond lui aussi, délibérément, Kabyles et Kurdes : Les Kabyles, «ce peuple sans Etat comme le sont les Kurdes».

Le grenouilleur international français, qui aime tant être l'étincelle du feu de déstabilisation des pays qui refusent de pactiser avec Israël, reprenait à son compte cette antienne du MAK. Pour Ferhat Mhenni, une Kabylie indépendante, c'est un nouveau Kurdistan qui serait le meilleur allié des USA et de l'OTAN contre Daech.

SÉPARATISTE AMI D'ISRAËL ET GLORIFICATEUR DE LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE

On sait que le Ferhat M'henni d'aujourd'hui et des dernières années n'a plus rien à voir avec le fils de chahid, patriote unioniste et démocrate de naguère. Place donc au séparatiste devenu ami d'Israël, l'obligé du Makhzen et le nostalgique assumé de la colonisation française de son ancien pays. Il n'y a pas si longtemps que ça, il y a juste une décennie, et devant des députés de droite français glorificateurs de la colonisation, il avait estimé alors qu'elle était un «regrettable accident» historique.

Dans son esprit, c'est un «malentendu» ayant pour point de départ la bataille d'Icherridène en Kabylie (24 juin 1857), et pour point final l'indépendance de toute l'Algérie. Même la Libération est un «malentendu», vu qu'en 1962, «la Kabylie n'a jamais récupéré sa souveraineté transférée» par la France coloniale au pouvoir central de l'Algérie libérée. Il avait trouvé aussi que la France coloniale fut plus clémente à l'égard de la Kabylie que ne l'aurait été le régime algérien depuis 1962 : «Ce qui oppose le pouvoir à la Kabylie est bien plus lourd que ce qui a opposé la France à la Kabylie depuis 1857 jusqu'à 1962».

La colonisation est ainsi absoute de tous ses crimes. Du coup, ses compatriotes au pouvoir depuis 1962, décideurs Kabyles inclus, fort nombreux au demeurant, auraient commis des «crimes bien plus graves que ceux de la colonisation». Dans cette logique, la geste patriotique héroïque de Fathma N'Soumer et des Cheikhs El Mokrani et El Haddad relèvent d'un «malentendu» à «dissiper». Les crimes à grande échelle du maréchal Randon et des généraux Mac Mahon, Renault et Maissiat en Kabylie procèdent également d'un «malentendu».

Dans la sémantique séparatiste du MAK, il est question également d'»ethnocide» et de «génocide» de Kabyles devenus par ailleurs, dans son cerveau enfiévré, les «nouveaux Juifs», les victimes supposées d'un Exodus à l'algérienne. Délirium tremens mais poison réel, à ne plus jamais négliger, écrivait en 2011 le signataire du présent article.

Nadji Azzouz

HABITAT

Distribution d'un nombre important de logements le 1er novembre

UNE VASTE opération de distribution d'un nombre important de logements, toutes formules confondues, aura lieu le 1er novembre prochain au niveau national, à l'occasion de l'anniversaire du déclenchement de la Guerre de libération nationale, a indiqué lundi à Alger le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi.
S'exprimant en marge d'une rencontre avec le ministre des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique, Karim Hasni, M. Belaribi a fait état des préparatifs en cours pour la livraison d'un «bon nombre» de logements dans différentes formules dans les 58 wilayas, soulignant que les cadres du ministère effectuent actuellement des sorties de terrain au niveau de l'ensemble des sites d'habitation en cours de réalisation, afin d'accélérer le rythme des travaux et trouver des solutions à tous les problèmes pouvant survenir au niveau de ces sites. Il a dans ce sillage rappelé l'opération de distribution de 100.000 unités de logements, toutes formules confondues, qui a eu lieu le 5 juillet dernier, ajoutant que la réalisation des logements nécessitait davantage d'efforts et de coordination avec plusieurs secteurs, en tête desquels celui des Ressources en eau, dans l'optique de fournir de l'eau potable et des canalisations sur tous les sites d'habitation. Quant aux grands sites d'habitations, à l'instar du pôle urbain de Hjar El Mangoub (Guelma), le ministre a fait part de la programmation de livraison de 6.000 logements, auxquels viennent s'ajouter 20.000 autres logements dans la wilaya de Blida, qui seront livrés la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. Par ailleurs, et en réponse à une question relative à la date de parachèvement des travaux de Djamaa El Djazair (Grande Mosquée d'Alger), M. Belaribi n'a pas donné de date précise, expliquant qu'il «y a des travaux à caractère technique qui ont été entamés, avec l'élaboration de la feuille de route». Et de souligner, à ce propos, que tous les problèmes techniques en suspens au niveau de la voie d'accès Nord ont été réglés, alors que la voie de l'Est connait aussi des travaux, dont le parachèvement sera dans 20 jours. Après le parachèvement de ces travaux, Djamaa El Djazair sera ouverte aux citoyens pour accomplir leurs rites religieux «dans les plus brefs délais», a-t-il poursuivi.
La gestion des réservoirs d'eau dans les agglomérations, désormais à la charge du ministère des Ressources en eau. Pour ce qui est de la réunion qui a regroupé, aujourd'hui, les deux ministres, elle a été consacrée à transmettre la gestion des petits réservoirs d'eau (un dans chaque immeuble) au ministère des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique, et ce afin d'»éviter une double gestion». A ce propos, M. Belaribi dira qu'il a été convenu de confier la mission de gestion des petits réservoirs d'eau existant dans chaque immeuble des sites d'habitation au niveau national, au ministère des Ressources en eau et de la sécurité hydrique, ajoutant que cette opération se fait, graduellement, avec un taux atteint de 60% au niveau des agglomérations à Sidi Abdallah (Alger), Bouinan (Blida) par exemple, jusqu'à atteindre de manière définitive une gestion unifiée de ces réservoirs.

M. B.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ARKAB APPELLE À UNE RÉACTION MONDIALE

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a appelé lundi, à une réaction mondiale pour adopter des mesures destinées à atténuer les facteurs qui influent directement ou indirectement sur le climat, a indiqué un communiqué du ministère.



Mohamed Arkab s'exprimait lors des travaux de la 1ère table ronde ministérielle sur «l'énergie, le climat et le développement durable», organisée par l'OPEP par visioconférence, a précisé la même source, soulignant que cet évènement a réuni les pays membres de l'OPEP, ses partenaires non-OPEP de la Déclaration de Coopération, ainsi que des organisations internationales et africaines liées à l'énergie.
S'exprimant en sa qualité de Président en exercice du Conseil des ministres de l'Organisation africaine des producteurs de pétrole (APPO), M. Arkab a estimé que «l'Afrique subissait, bien plus que le reste du monde, les effets des changements climatiques qui ont pris de l'ampleur ces dernières années», expliquant que ces évènements climatiques «occupent de manière permanente la scène internationale».
Face à ces bouleversements, «la réaction doit être mondiale pour adopter des mesures destinées à atténuer les facteurs qui influent directement ou indirectement sur le climat», a rétorqué M. Arkab. Soulignant que de nombreux pays membres de l'APPO dépendent «fortement» des revenus du pétrole et du gaz pour financer leur développement économique et social, le ministre a indiqué que «l'exploitation, la production et la commercialisation du potentiel important en pétrole et en gaz de l'Afrique nécessitent une expertise, une technologie et un financement qui restent encore fortement dépendants des acteurs extracontinentaux».
Par ailleurs, en sa qualité de ministre de l'Energie et des mines, M. Arkab a réitéré la position de l'Algérie selon laquelle «notre pays a toujours adhéré aux conventions et accords internationaux portant sur l'environnement, le climat et le développement durable».
«L'Algérie considère que les principes d'équité, de responsabilité commune mais différenciée, de capacité respective et de circonstances nationales doivent être pleinement respectés dans les actions climatiques et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat», insiste le ministre, ajoutant que «le soutien financier climatique est indispensable pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique». A rappeler que cette rencontre offre une plateforme de discussions et d'échanges sur les défis et opportunités résultant de la mise en œuvre de l'action d'atténuation climatique collective pour les pays producteurs de pétrole, selon le ministère.
Il s'agit également d'atteindre une «compréhension commune» sur les approches et moyens pour contribuer à l'effort global pour faire face aux impacts du changement climatique, et échanger également des informations sur les solutions adéquates et les technologies innovantes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour un développement prospère et durable de l'énergie, a souligné la même source.
Selon le ministère, «cette table ronde permettra, également, de développer une position commune sur une approche équilibrée globale entre les objectifs d'environnement et de développement».
Cette table ronde précède la 26ème conférence sur les changements climatiques (COP 26) de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique (CCNUCC) et certains événements mondiaux majeurs liés à l'environnement et à l'énergie.

H. B.

TRANSPORTS

Appel à l'accélération de l'adoption de la stratégie logistique du ministère

LE MINISTRE des Transports, Aissa Bekkai a appelé lundi les responsables des ports algériens à accélérer l'adoption de la stratégie logistique du ministère des Transports à travers l'interconnexion, l'interopérabilité et la complémentarité entre les différents modes de transport afin de décongestionner les ports, d'organiser leur travail et d'éviter la fuite des devises à l'étranger.
Selon un communiqué du ministère, M. Bekkai a présidé, lundi, une réunion en présence de responsables du ministère, du président-directeur général (PDG) du Groupe des services portuaires (Serport) et des PDG des ports de commerce algériens.
Au cours de cette rencontre, le ministre a souligné que «l'accélération de l'adoption de la stratégie logistique du ministère des Transports à travers l'interconnexion, l'interopérabilité et la complémentarité entre les différents modes de transport, à savoir les transports maritime, ferroviaire et routier de marchandises et les bases logistiques, constitue une étape majeure pour décongestionner les ports, organiser leur travail et éviter la fuite des devises à l'étranger.
Selon la même source, les PDG des ports ont présenté, au cours de cette réunion, des exposés sur l'état des installations et équipements disponibles dans les ports ainsi que leurs capacités opérationnelles, le bilan annuel de leurs activités et les perspectives de leur développement et leur élargissement au réseau routier national, notamment à l'autoroute Est-Ouest, tout en les reliant au réseau ferroviaire.
Les exposés ont également porté sur nombre d'obstacles qui limitent l'efficacité et la capacité de ces ports, en particulier les opérations de dragage visant à augmenter leur profondeur pour recevoir des navires de gros tonnage, accélérer la réalisation des quais réservés aux conteneurs et organiser le trafic à leur niveau.
Aussi, l'encombrement enregistré dans certains ports de commerce a été soulevé, qui est essentiellement dû aux «pratiques bureaucratiques, à une mauvaise chaîne logistique et aux capacités de stockage de conteneurs entrainant des amendes de surestaries en devises», ajoute la même source. Lors de son intervention, le ministre a salué la proposition formulée par les PDG concernant la dotation des ports en stations de gaz naturel liquéfié (GNL), étant un carburant propre et un marché prometteur pour le pays, compte tenu de la forte demande exprimée par les transporteurs étrangers, appelant à son adoption rapide en coopération avec le ministère de l'Energie et Naftal», conclut le ministère.

M. B.

ALGÉRIE-NIGER

Travailler ensemble pour préserver la paix et la stabilité en Afrique

Le ministre des Affaires Etrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, et son homologue nigérien Hassoumi Massoudou ont souligné à Niamey, la nécessité de travailler ensemble pour préserver la paix et la stabilité et promouvoir le développement en Afrique en général et dans la sous-région en particulier.



Au cours de sa visite de travail au Niger effectuée les 5 et 6 septembre, en qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Lamamra accompagné d'une importante délégation a été reçu en audience par le président du Niger Mohamed Bazoum et le Premier Ministre, Chef de gouvernement, Ouhoumoudou Mahamadou, indique un communiqué conjoint.

M. Lamamra et Massoudou ont échangé, lors d'une réunion de travail avec les deux délégations respectives, sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, et procédé à un examen exhaustif des questions de coopération bilatérale, notamment celles relatives à la défense et à la sécurité, à la migration, à l'énergie, au pétrole, et à la formation professionnelle.

Ils ont souligné «la nécessité de travailler ensemble pour préserver la paix et la stabilité et promouvoir le développement en Afrique en général et dans la sous-région en particulier», réaffirmant «leur détermination à forger un partenariat sous régional viable au service des peuples de la région en vue de promouvoir une coopération Sud-Sud pragmatique et solidaire». Concernant le secteur de la défense et de la sécurité, les deux chefs de délégations ont salué l'exemplarité de la coopération prévalant dans ce domaine entre les deux pays, se félicitant de la tenue de la réunion de la commission mixte militaire bilatérale les 24 au 26 août 2021 en Algérie.

A ce titre, ils se sont engagés à «continuer dans ce sens afin de faire face aux multiples défis sécuritaires qui se posent à eux, en particulier dans la région du Sahel».

S'agissant de la gestion du flux migratoire, les deux parties ont convenu d'examiner la situation des migrants nigériens travaillant en Algérie dans le cadre des consultations prochaines qui auront lieu entre les deux ministres de l'Intérieur, tout comme ils se sont félicités des dispositions qui seront prises pour la tenue de la prochaine session du Comité bilatéral frontalier. S'agissant du partenariat dans le domaine énergétique, les deux parties se sont félicitées de la relance de la coopération au niveau du bloc Kafra et des perspectives favorables pour permettre à SIPEX de poursuivre ses activités et passer à la phase de l'exploitation le plus rapidement possible. Ils ont convenu également d'approfondir leurs consultations sur les questions du pétrole et de l'énergie, notamment le projet de Gazoduc trans-saharien, lors de la prochaine visite du ministre algérien de l'Energie et des mines au Niger d'ici la fin du mois de septembre 2021. En plus de ces deux secteurs, les deux parties ont mis l'accent sur l'importance d'élargir leur coopération aux domaines de la sante de la formation. La visite du chef de la diplomatie algérienne au Niger, s'inscrit dans le cadre des traditions de concertation et de dialogue entre les deux pays frères et traduit leur volonté et leur détermination à imprimer une nouvelle dynamique à la coopération riche et multiforme conformément aux orientations données par les Chefs d'Etat des deux pays lors de la visite d'amitié et de travail effectuée en Algérie en juillet dernier par le président Bazoum.

M. D.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire
Dénomination de la structure
Université de Ghardaia

NIF : 000547109008149

Avis d'Appel d'Offre Ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/2021

l'Université de Ghardaïa lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales en appliquant les dispositions de l'article 44 du décret présidentiel n° 247-15 du 16 Septembre 2015portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public pour le choix du mieux disant (C'est l'offres le moins disant parmi les offres techniquement qualifiées), pour la réalisation du projet : **Lot N°04:fourniture et pose équipement de Climatisation et de refroidissement**, dans l'opération d'équipement de 2000 places pédagogiques à l'université de Ghardaïa

Les Agents économiques publiques ou privés du secteur de production, portant le titre grossistes, importateurs ou producteur, ainsi ceux inscrits au registre du commerce pour une activité liée au sujet du cahier des charges peuvent participer à condition que le soumissionnaire a déjà exécuté un projet similaire en présentant une attestation de bonne exécution ou un P.V de réception définitif délivrées par maitre d'ouvrage public , Ils peuvent retirer le cahier des charges auprès du: Service du développement et de la prospective et de l'orientation –Université de Ghardaïa contre paiement de la somme de trois mille dinars (3000.00 DA), auprès du: Service Financier de l'université de Ghardaïa Pole 01 .

Les offres doivent comporter les pièces exigées par le cahier des charges, et déposés auprès du: Service d'équipement– Vice rectorat du développement et de la prospective et de l'orientation– Université de Ghardaïa.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence de l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention "dossier de candidature", "offre technique" ou "offre financière", selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

"A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres"
Appel d'offre N° 04/2021
« Equipement de 2000 places pédagogiques à l'université de Ghardaïa »
Lot N° 04 : Fourniture et pose équipement de Climatisation et de refroidissement

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. Déclaration de candidature remplie, signée, cachetée et datée
2. Déclaration de probité remplie, signée, cachetée et datée
3. Copie du statut
4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
5. Copie du registre de commerce
6. Copie du bilan fiscal de l'années 2019 et 2020 cachetée par la direction des impôts

- L'offre technique doit comporter les pièces suivantes :
 1. Déclaration souscrite remplie, signée, cachetée et datée
 2. Note technique justificatif rempli, signé, cacheté et daté
 3. Le cahier des charges (avec le quittance d'achat) rempli, signé, cacheté daté, et portant à la dernière page, la mention manuscrite « **lu et accepté** ».
 4. Planning d'exécution des travaux

- L'offre financière doit comporter les pièces suivantes :
 1. Lettre de soumission remplie, signée, cachetée et datée
 2. Bordereaux des prix unitaires remplis, signés, cachetés et datés
 3. Devis estimatif et quantitatif rempli, signé, cacheté et daté

La durée de préparation des offres est fixé au vingt et un (21) jours, à compter du premier jour de la publication du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux jusqu'à (10:00) du matin.

L'ouverture des enveloppes se déroulera dans le même jour et heure ; si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture sera prorogée au jour ouvrable qui suit.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours plus la durée de préparation des offres.

L'ensemble des soumissionnaires est invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra à la (salle des réunions du secrétariat général) le (même jour et à la date et l'heure mentionnées sur le cahier des charges). Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture sera prorogée au jour ouvrable qui suit.

Le Jeune Indépendant **du 03/08/2021 / ANEP 2116015809**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE de OUARGLA

NIF : 098830019059218

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE n°01/2021

L'Université de Ouargla lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale pour " **Equipements du laboratoire "Pollution et traitement des déchets".**

Conditions d'éligibilité

Cet appel d'offres s'adresse aux entreprises ayant la qualité de fabricant, ou de représentants agréés et disposant d'attestations en cours de validité.

Les soumissionnaires qualifiés dans le domaine des **équipements scientifiques destinées à la pédagogie et à la recherche scientifique**, et intéressés par le présent avis, et ayant réalisé des marchés et des conventions similaires (**équipements scientifiques destinées à la pédagogie et à la recherche scientifique**), justifier par au moins une attestation de bonne exécution, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la S/Direction de Développement, de la Prospection et d'Orientation – Service des Programmes d'Equipement et de Construction – Université de Ouargla, contre paiement de 2.000,00 DA auprès du comptable agréer de l'Université de Ouargla.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière:

I. Le dossier de candidature contient :

1. La déclaration de candidature remplie datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
2. Une déclaration de probité, renseignée, datée et signée par le soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
3. Une copie de statut, pour les sociétés ;
4. Une délégation de pouvoirs en cours de validité ;
5. Les bilans comptables des **trois (03) dernières années,**
6. Copies d'attestation de réferences professionnelles des **marchés et des conventions réalisés** dans la spécialité accompagnées des justifications durant les quatre (04) dernières années. Ces attestations de bonne execution portent l'objet, le montant et la date du marché. Les attestations délivrées par les entreprises privés seront rejetées.

II. Le dossier de l'offre technique contient :

1. La déclaration à souscrire, renseignée, datée et signée par le soumissionnaire;
2. Le présent cahier des charges avec toutes les pages paraphées portant le cachet et la signature du soumissionnaire, précédés de la mention « Lu et approuvé ».

III. Le dossier de l'offre financière contient :

1. La lettre de soumission soigneusement renseignée, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
2. Le bordereau des prix unitaires en hors taxes daté et signé;
3. Le devis quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises, daté et signé.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insères dans des enveloppes séparées et bien fermées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention " dossier de candidature ", " offre technique " ou " offre financière", selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe bien fermée et anonyme, comportant la mention "à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres n°06/2019 l'objet de l'appel d'offres":

Appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale n° **01/2021** pour " **Equipements du laboratoire "Pollution et traitement des déchets".**

Dossier de candidature

L'offre technique est inséré dans une enveloppe séparée et bien fermées et ne contient que la mention suivante:

Dénomination de soumissionnaire

Appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale n° **01/2021** pour " **Equipements du laboratoire "Pollution et traitement des déchets".**

Offre technique

L'offre financière est inséré dans une enveloppe séparée et bien fermées et ne contient que la mention suivante:

Dénomination de soumissionnaire

Appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale n° **01/2021** pour **"Equipements du laboratoire "Pollution et traitement des déchets"**

Offre financière

Ces trois (03) enveloppes indiquées ci-dessus sont mises dans une autre enveloppe bien fermées et anonyme, comportant la mention à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres Appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale pour " **Equipements du laboratoire "Pollution et traitement des déchets" à l'université de Ouargla".**

Les offres doivent être déposées par le soumissionnaire ou son représentant à la sous direction

Vice rectorat chargé de Développement, de la Prospective et de l'Orientation

Service des Programmes de Constructions et d'Equipements

Sis au Rectorat de l'Université, 2ème étage, Ex. Institut d'Agronomie Saharienne (Ex ITAS).

La durée de préparation des offres est fixée à **trente (30) jours** à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans les organes de presse ou dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Le jour de dépôt des offres est fixé au dernier jour de la durée de préparation des offres**, de 8H00 à 12H00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers qui aura le même jour de dépôt des offres à **14:30** au siège de la Direction de l'Université de Ouargla, sis Ex. Institut d'Agronomie Saharienne (Ex ITAS).

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres augmenter de trois (03) mois a compté de la date de dépôt des offres.

Pour les entreprises qualifiés et ayant l'attribution du marché, l'offre sera prorogé d'un mois supplémentaire automatiquement.

Le Jeune Indépendant **du 08/09/2021/ ANEP N° 2130001214**

REPUBLIQUE ALGERIENE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE GHARDAIA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N°22.../2021
NIF : 000247015005258

- La Direction des équipements Publique De La Wilaya De Ghardaïa lance un avis d'appel d'offre Ouvert avec exigence de capacités minimales en vue de

Réalisation d'un pavillon des urgences médico-chirurgicales à el Menia.

- **Lot n° 01: réalisation d'un pavillon des urgences en tout corps d'état.**
- **Lot n° 02 : réalisation des travaux d'aménagement (spécial au micros-entreprises).**

Toute entreprise intéressée peut soumissionner dans un ou plusieurs lots peut bénéfice un ou plusieurs en fonction des moyennes humains et matériels pour chaque lot.

- **les soumissionnaires à certaines conditions minimales d'éligibilité.**

Le présent appel d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales adresse aux candidats soumissionnaires ayant:

- **Capacités professionnelles :**
- **LOT N°01:Certificat de qualification et classification professionnelle en activité principale bâtiments catégorie (04 ou plus) quatre ou plus en cour de validité.**
- **LOT N°02 :affilier à (CNAC ou ENSJ) (décision d'octroi d'avantage au titre l'exploitation bâtiment ou titre équivalence).**
- **Capacités Techniques :**
- **Référence professionnelles :**
- **LOT N°01: Avoir réalisé au moins un projet ou une partie de projet de catégorie «B ou plus » conformément à l'arrêté Interministériel du 15 Mai 1988 modifié portant modalité d'exercice et rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment (un montant supérieur ou égal 75 000 000.00 DA ou plus) justifie par attestation ou attestation de bonne exécution.**
- **Les attestations délivrées par un maître d'ouvrage public.**
- **Moyens humaines:**
- **LOT N°01:Ingénieur d'état ou master en génie civil ou bâtiment ou titre équivalence justifié par : diplôme + Attestation d'affiliation à la CNAS (délivré dans la période de préparation des offres) (expériences au moins 05 cinq années).**
- **Capacités financières :**
- **LOT N°01:Ayant réalisé un meilleur chiffre d'affaire dans l'une des trois (03) dernières années (2019-2018-2017) supérieur ou égale à 150 000 000.00 DA justifie par C20.**
- **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.**
- **les soumissionnaires intéressés par ce projet peuvent retirer le cahier des charges et tous les renseignements d'ordre technique auprès de LA Direction des équipements Publique GHARDAIA (si le registre de retrait des cahiers des charge ne contient pas le nom et le caché et la signature de l'entreprise, l'entreprise sera éliminé).**
- Les soumissions constituées des offres techniques, financières et dossier de candidature accompagnée des pièces **exigées (voir l'article 11 pages17, 18),** devront être déposées au secrétariat De La Direction des équipements Publique Rue MAAMAR ROUANI, T.E.M, wilaya de GHARDAIA.
- Les offres techniques, financières et dossier de candidature devront être distinctes et continues dans les plis séparées avec indication pour chaque plis (offre technique) et (offre financière) et (dossier de candidature) Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offre avec exigence de capacités minimales n°

« Réalisation d'un pavillon des urgences médico-chirurgicales à el Menia».

- Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant 90 jours + la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres (21) vingt un jours).
- Le dépôt des offres sera pendant le dernier jour de la durée de préparation des offres (21 jours et ce à partir de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offre dans le BOMOP ou sur un quotidien à édition nationale (08:00 à 11:00 heure) le.....
- L'ouverture des plis se fera en séance publique à 11h:30 au siège de La Direction des équipements Publique, les soumissionnaires sont invités à y assister et si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure.

Le Jeune Indépendant **du 08/09/2021/ ANEP N° 2116015806**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT DE
L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DE L'URBANISME
DE L'ARCHITECTURE ET DE
LA CONSTRUCTION DE LA
WILAYA DE BOUMERDES
NIF : 414024000035126

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics La Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la wilaya de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert n° 05 paru dans les quotidiens, **LE JEUNE INDEPENDANT du 11/05/2021, El HAYET du 11/05/2021**, relatif a Réalisation des travaux d'amélioration urbaine au niveau des zones d'ombre, en lots séparés, qu'à l'issue du réexamen de l'évaluation des offres, suite aux recours introduits sur l' avis d' attribution provisoire de marché paru dans les quotidiens **LE JEUNE INDEPENDANT du 14/06/2021, El HAYET du 14/06/2021** il a été a arrêté le résultat suivant

PROJET	ENTREPRISE RETENUE	NOTE TECHNIQUE	MONTANT DU MARCHE	DELAIS	OBS
Lot n°04 Athemani, Hamzaoui, Commune de Beni Amrane	EERTPB ABROUNE **Numéro d'identification fiscale :** 163353000290176	56,00 points	71 448 410,00 DA TTC	3 MOIS	Offre moins disante
Lot n°05 Imouhouchene, Commune de Chabet El Amer	EURL BENTOUMI **Numéro d'identification fiscale** 001435072669355	53,30 points	37 463 300,00 DA TTC	3 MOIS	Offre moins disante
Lot n°07 Ghoumrassa, Commune d'Isser	ETBPH TCE BOUSSALAH RABAH **Numéro d'identification fiscale**	60,00 points	57 035 416,30 DA TTC	3 MOIS	Offre moins disante

Conformément a l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2016 portant réglementation des Marchés Publics et des délégations des services publics, les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation sont invités de se rapprocher du bureau des marchés du service contractant, au plus tard dans délai de trois (03) jours à partir de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse écrite ou au BOMOP, et tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya dans un délai de 10 jours à compter de 1ere parution du présent avis dans les quotidiens nationaux, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est propagée au jour ouvrable suivant.

Le Jeune Indépendant **du 08/09/2021/ ANEP N° 2116015837**

LE CAS GRIEZMANN, LE DÉPART DE MESSI, LA RECRUE SURPRISE LUUK DE JONG

Les vérités de Joan Laporta

Cet été, le club catalan a réalisé un mercato très remarqué, en grande partie à cause de ses graves problèmes financiers. Interrogé sur ce feuilleton estival, le président culé a donné sa version. Il a notamment admis qu'Antoine Griezmann n'a jamais été un joueur Barça compatible.



Joan Laporta avait avoué qu'il ne s'attendait pas à voir un FC Barcelone en aussi piteux état lorsqu'il est revenu au pouvoir. Confronté à la grave crise financière de l'institution blaugrana, le dirigeant espagnol a dû prendre des mesures fortes pour stopper l'hémorragie. Ainsi, après avoir misé sur des recrues libres de tout contrat (Memphis Depay, Sergio Agüero, Éric Garcia entre autres), le Barça a dû laisser filer le joyau de la couronne catalane, Lionel Messi. Idem pour Antoine Griezmann, renvoyé à l'Atlético de Madrid. Autant d'événements qui ont rendu ce mercato estival 2021 inoubliable pour les supporters blaugranas.

Invité dans l'émission Onze, diffusée sur Esport 3, Joan Laporta en a donc profité pour se justifier. Et encore une fois, sur le cas Messi. « Ce qu'il s'est passé avec Messi a été expliqué. Ce sont des données objectives. On nous a mis sous pression avec cette histoire de "ou vous signez l'accord avec CVC ou sinon c'est le fair-play financier". Nous n'avions pas de marge de manœuvre. Il y avait un préaccord (entre LaLiga et CVC) et nous étions pieds et poings liés. Il y a eu plusieurs accords et LaLiga avait l'air de les accepter et, puis, ils ont dit que ça ne se fera pas sans l'accord avec CVC. Nous ne voyions pas ce que ça allait améliorer donc nous avons mis fin à cette situation ».

Et si certains pensent qu'un départ anticipé d'Antoine Griezmann aurait pu changer la donne, ils se trompent. « Même sans Griezmann et même avec la baisse de salaire des capitaines, nous n'aurions pas pu garder Messi. Mais c'est important d'avoir baissé la masse salariale parce que la saison prochaine, nous pourrons être ambitieux. » Autre sujet chaud, le cas Griezmann. Depuis 2019, le Français ne s'est jamais senti à l'aise en Catalogne. Et quand son retour à l'Atlético a été officialisé, le champion du monde 2018 a rapidement annoncé qu'il « revenait à la maison».

GRIEZMANN N'ÉTAIT PAS FAIT POUR LE BARÇA

Et pour la première fois, un dirigeant du Barça a avoué publiquement que le natif de Mâcon n'a jamais été Barça compatible. « Il n'a jamais eu une attitude critiquable. C'est un grand joueur. Il n'était pas fait pour notre système, mais il a toujours eu une bonne attitude. Footballistiquement, ce n'était pas un joueur dont nous avions besoin. Il aurait pu donner plus. La seule clause de son option d'achat, c'est qu'il doit jouer 50% des matches pour lesquels il est disponible. » Enfin, pour ceux qui se demandent pourquoi le Barça a choisi de se séparer de Griezmann le 31 août au soir pour prendre l'attaquant sévillan Luuk De Jong en prêt, Laporta a une réponse. « C'est un Hollandais. Même Johan (Cruyff) avait des solutions qui n'avaient rien à voir avec son modèle et sa philosophie de jeu. Un joueur comme ça peut t'aider par moment. Il fixe les défenses, il fait le pressing. Ça me rappelle l'époque de la Dream Team avec Julio Salinas. » Mais pas sûr que cela suffise pour convaincre les fans du Barça.

BRÉSIL-ARGENTINE

Le communiqué cinglant de la fédération brésilienne

SUITE aux tristes événements survenus pendant le choc Brésil-Argentine, la fédération brésilienne a publié un communiqué dans lequel elle accuse les Argentins. Extraits.

Dimanche soir, alors que toute la planète football se réjouissait de voir le choc Brésil-Argentine, la rencontre a dû être stoppée puis définitivement arrêtée dès les premières minutes de jeu. La raison ? Un membre de l'agence sanitaire brésilienne (Anvisa) a pénétré sur la pelouse pour demander l'expulsion de quatre Argentins : Giovani Lo Celso, Emiliano Buendia, Emiliano Martinez et Cristian Romero.

Pour rappel, ces derniers sont accusés d'avoir volontairement omis de mettre dans leur déclaration, faite aux autorités sanitaires brésiliennes lors de leur arrivée sur le territoire, qu'ils arrivaient en provenance d'Angleterre. Un point très important puisque les passagers en provenance du Royaume-Uni sont censés observer une quarantaine de plusieurs jours.

Depuis, les Argentins ont quitté le Brésil et chaque partie se renvoie la patate chaude en attendant la décision de la FIFA. Face à tout ce micmac, la fédération brésilienne (CBF) a publié un communiqué dans lequel elle accuse publiquement, dans un communiqué publié sur son site officiel, les joueurs albicelestes concernés de ne pas avoir respecté les règles sanitaires.

LA CBF ACCUSE LES JOUEURS ARGENTINS

« Concernant la réunion qui s'est déroulée dans l'après-midi du samedi 4 septembre à l'hôtel Marriot, où séjournait la délégation de l'équipe argentine, la CBF précise : la CBF a envoyé un représentant à ladite réunion en tant qu'auditeur, à la demande de la Surveillance de la santé de l'État de São Paulo, où des représentants de l'agence susmentionnée, du ministère de la Santé, d'Anvisa, de la Conmebol et de l'Association argentine de football (AFA). La CBF était représentée par le Dr Roberto Nishimura, Coordinateur Opérationnel de la Commission Médicale Spéciale, et il n'y a eu aucune ingérence de sa part par rapport aux aspects administratifs ou sanitaires. Cette réunion s'est terminée vers 18h00. Comme il comprend qu'il ne s'agit pas de son attribution, à aucun moment le représentant de la CBF n'a manifesté auprès des autorités concernant la question de santé des quatre athlètes argentins, que ce soit dans le sens de libérer ou d'opposer son veto à leur participation à le jeu. Lors de cette réunion, les représentants de l'équipe nationale argentine ont été informés qu'il y avait une irrégularité dans l'entrée des joueurs, qu'ils devaient être mis en quarantaine et ont reçu des conseils des autorités pour demander, auprès des organes compétents, une autorisation spéciale pour que les joueurs fassent régulariser leur situation. Il s'agissait d'une discussion technique entre Anvisa, le ministère de la Santé et l'Association argentine », indique-t-elle, avant d'ajouter que les joueurs argentins n'ont pas tenu compte de ces avertissements.

« Après la réunion, lorsque la présence des athlètes a été demandée, les agents de surveillance sanitaire ont été informés que les joueurs étaient partis à l'entraînement, ne respectant pas les consignes données lors de la réunion. L'agence a signalé la non-conformité à l'Agence nationale de veille sanitaire et au ministère de la Santé, chargé d'analyser la demande d'exception transmise par la CONMEBOL pour le compte de l'AFA. Toutes ces étapes sont décrites en détail par Anvisa dans une note officielle publiée le dimanche 5, et mise à jour ce lundi 6, comme achevée à la fin de celle-ci.

Le dimanche 5, cette demande a reçu une réponse négative officielle du ministère de la Santé à la CONMEBOL, et l'équipe nationale argentine a été informée, directement à NeoQuímica Arena, avec suffisamment de temps pour adopter les procédures nécessaires.

(…) La CBF précise en outre qu'elle a strictement rempli son rôle institutionnel en tant qu'entité hôte du jeu, informant toutes les personnes impliquées dans le jeu des lois sanitaires en vigueur dans le pays. (…) La CBF rappelle qu'elle défend la mise en œuvre des protocoles sanitaires les plus rigoureux et les respecte dans leur intégralité, tant sur le territoire national que dans les pays où l'équipe brésilienne agit en tant que visiteur. » On attend maintenant la réponse argentine.

US OPEN - SIMPLE MESSIEURS

LA SENSATION VAN DE ZANDSCHULP A UN AIR DE KARATSEV

Un âge déjà relativement avancé, une absence de références au plus haut niveau, une émergence brutale en Grand Chelem, cela ne vous rappelle rien ? Botic Van de Zandschulp, quart de finaliste à New York en sortant des qualifications, est une des grandes surprises de cette quinzaine, à l'instar d'Aslan Karatsev en début d'année à Melbourne.



Open d'Australie, février 2021. Aslan Karatsev, inconnu au bataillon du grand public, atteint les demi-finales à Melbourne en sortant des qualifications, avec au passage des victoires sur trois têtes de série, Diego Schwartzman, Félix Auger-Aliassime et Grigor Dimitrov avant de s'incliner, comme tout le monde, contre Novak Djokovic.

La folle aventure du Russe avait tout de la surprise du siècle. Parce qu'il n'était déjà plus tout jeune (27 ans), parce qu'il était inexistant sur le circuit principal (il y comptait en tout et pour tout deux victoires) et parce qu'il n'avait encore jamais figuré dans le Top 100 au classement ATP. "Il est le demi-finaliste de Grand Chelem le plus invraisemblable de l'histoire", avions-nous écrit à l'époque.

Avec un tel triptyque classement – âge – absence de résultats, ce type de parcours se voit une fois tous les dix ou quinze ans. Or, cette saison 2021 est en train de nous en offrir un deuxième. L'histoire de Botic Van de Zandschulp à New York, présent parmi les huit derniers prétendants au titre de cet US Open, se rapproche par bien des aspects de celle de Karatsev aux Antipodes il y a sept mois.

KARATSEV, PLUS QUE VERKERK

On évoque parfois à son propos un destin à la Martin Verkerk, ce finaliste de Roland-Garros en 2003 alors qu'il n'avait rien d'un terrien et des références limitées. Mais en dehors de la nationalité néerlandaise des deux hommes, la comparaison touche vite ses limites. Verkerk était entré dans le Top 100 dès l'été 2002 et son ascension s'était confirmée les mois suivants puisque, en arrivant à Paris, il était déjà 46e. Sa présence en finale porte d'Auteuil constituait incontestablement une immense surprise, mais il partait de beaucoup moins loin que Karatsev.

La référence russe est en revanche un point de repère beaucoup plus pertinent pour Botic Van de Zandschulp. Comme lui, le Batave était jusqu'à il y a peu un joueur de deuxième division. Avant cette saison 2021, il n'avait ainsi jamais remporté le moindre match sur le grand circuit. Il n'en avait même disputé qu'un seul, en 2019, et ce n'était pas dans un tournoi mais lors de la phase finale de la Coupe Davis nouvelle version, à Madrid. Même s'il est un peu plus jeune que Karatsev au moment de son explosion australe, BVDZ n'est pas non plus un perdreau de l'année : il fêtera ses 26 ans dans moins d'un mois. Autre ressemblance troublante, leur classement, presque identique : Karatsev était 114e en arrivant à Melbourne, Van de Zandschulp 117e avant de débarquer à New York. C'était le meilleur classement du Néerlandais, et presque celui du Russe, qui avait fini 2020 au 120e rang. C'est tout sauf anodin, car l'un comme l'autre étaient en phase ascendante. Une ascension discrète, en pente douce plus qu'exponentielle, mais une progression tout de même. On parle donc de joueurs ayant acquis une certaine confiance, même à un niveau moindre. Pour autant, rien n'annonçait, dans un cas comme dans l'autre, une performance aussi spectaculaire, encore moins en Grand Chelem. Alors, pourquoi ces joueurs parviennent-ils à crever aussi brusquement, et sur une aussi grande scène, un plafond de verre sur lequel ils butaient depuis des années ? "Ce sont des énigmes", convient notre consultant Arnaud Di Pasquale, qui y voit toutefois une forme de libération psychologique, plus que tennistique. Ce niveau de jeu était là, en sommeil, mais sans parvenir à s'exprimer. "Il y a chez eux un déclic, une prise de conscience, poursuit-il. Ce sont des joueurs qui manquent souvent de confiance en eux, qui frappaient à la porte mais en se disant que, peut-être, ce n'était pas possible d'aller au-dessus."

Une forme d'autocensure de l'ambition, en quelque sorte. Une fois ce verrou dynamité, le potentiel peut s'exprimer pleinement. Dans le cas de Botic Van de Zandschulp, sa capacité à rivaliser avec de très bons joueurs était sans doute un signe avant-coureur. Lors du 250 de Melbourne en début d'année, il avait battu Reilly Opelka avant d'accrocher Karen Khachanov. Puis, à Roland-Garros, il avait sorti au premier tour Hubert Hurkacz. Son premier coup d'éclat. Paradoxalement, il se sent beaucoup plus à sa place ici, en Grand Chelem, que dans les challengers. "J'ai tendance à élever mon niveau de jeu en fonction de l'adversaire, explique-t-il. C'est pour ça que je préfère jouer des très bons joueurs." Sur ce plan, il peut être rassuré. Son accession aux quarts de finale de l'US Open va le faire changer de dimension, à l'instar d'Aslan Karatsev en début de saison. Lundi prochain, il sera aux portes du Top 60. Pourra-t-il s'installer durablement ? Depuis l'Open d'Australie, Karatsev a largement confirmé, remportant son premier titre, un ATP 500, à Dubaï, une victoire épique contre Novak Djokovic chez lui, à Belgrade, et d'autres contre Medvedev, Rublev ou Sinner. Même s'il cale un peu cet été, le Russe n'est plus très loin de pénétrer dans les 20 voire les 15 premiers puisqu'il occupe le 12e rang à la Race. "La grande question, c'est de savoir s'il confirmera derrière, comme Karatsev, ou si ce sera juste un coup d'éclat", juge Arnaud Di Pasquale. Eric Deblicker, ancien entraîneur de Richard Gasquet, se veut plutôt optimiste, tout en pointant des axes de progrès : "Quand on bat le 11e et le 14e mondial en 5 sets dans un Grand Chelem, c'est qu'on a le niveau. Il n'a pas à confirmer, mais à progresser. On voit que sur certaines séquences d'un match, il coince encore un peu par moments, sur les points importants. Techniquement, côté coup droit, il a du travail aussi. Mais il a cette faculté à jouer très relâché. Un peu comme... Karatsev." Mais avant l'avenir, il y a le présent. Botic Van de Zandschulp est toujours en vie dans cet US Open, même si ce qui l'attend mardi s'annonce d'une complexité inédite pour lui puisqu'il sera opposé à Daniil Medvedev, lequel fait office de terreur dans la partie inférieure du tableau. Mais il n'a pas de crainte. Ce genre de joueurs viennent de trop loin pour s'affoler du pedigree du joueur d'en face. Ils ont fait face à une adversité bien supérieure, quoique d'une autre nature. Avant sa quinzaine de rêve à Flushing Meadows et cette saison en forme d'avant et d'après, le Néerlandais a ramé, avec l'obligation de surmonter les obstacles les uns après les autres. "J'ai commencé à 20 ans parce que je voulais finir mes études, raconte-t-il. Ensuite, à mes débuts sur le circuit, j'ai été beaucoup blessé. Quand j'étais à peu près 300e, le classement a changé. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais ils avaient fait deux classements distincts entre l'ITF et l'ATP et j'ai perdu mes points acquis en ITF. Là, j'ai commencé à vraiment bien jouer, sur les Challengers, je suis rentré dans les 200, puis 150, et là le Covid est arrivé."

Galère après galère, il avoue avoir connu quelques moments de découragement. Mais tout cela prend sens et corps aujourd'hui. En quittant Flushing, il amorcera le premier jour du reste de sa vie tennistique.

LE TEMPS
INDÉPENDANT
N° 7088 – MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021
www.le-temps-independant.net | direction@le-temps-independant.net

Météo

	Min mercredi	Max mercredi
Alger	34°	24°
Oran	30°	22°
Constantine	35°	19°
Ouargla	38°	32°

CRISE AU FLN

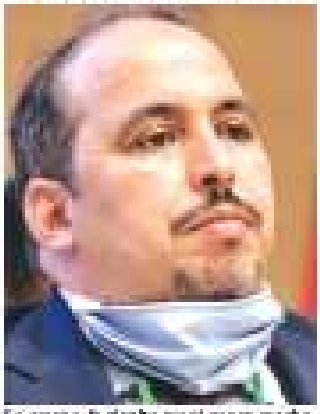
BAÂDJI AU BORD DE LA DÉMISSION

La crise ne cesse d's'amplifier au sein du vieux parti. Pourtant sorti victorieux, d'une manière inattendue, lors des législatives anticipées du 12 juin dernier, le conflit organique et politique qui oppose la direction actuelle à des membres du Comité central persiste encore et toujours. Chaque semaine, de nouveaux rebondissements et des changements surviennent.

C'est ainsi qu'on apprend hier que le secrétaire général du FLN, Abou Fadi Baâdji aurait émis le souhait de déposer sa démission devant les membres du bureau politique. Lassé par une opposition persistante et une farouche contestation interne, Baâdji aurait compris qu'il ne pouvait continuer à gérer son formation politique dans des conditions aussi lamentables, sans consensus et sans véritable légitimité.

Selon des informations émanant du siège du parti, le SG aurait été rassuré par certaines personnalités influentes du FLN, qui lui ont suggéré de quitter le navire par la grande porte.

D'ailleurs, on stipule qu'il a reçu des signaux assez parlants de la part d'hautes sphères politiques. Il faut dire que la contestation est vive depuis plusieurs mois contre lui. Le groupe qui dirige la révolte a recueilli plus de 100 signatures de membres du Comité central, exigeant la tenue d'une session extraordinaire du CC, la mise en place d'une commission de préparation pour la tenue d'un Congrès extraordinaire et la convocation d'un nouveau BP sur la base d'un vote démocratique et transparent.



Le groupe de révolte, mené par un membre influent du BP, aurait déposé un dossier consistant auprès de certains responsables du ministère de l'Intérieur, demandant une intervention pour l'organisation d'une session extraordinaire du CC.

A deux mois, tellement d'eau a coulé sous le pont. Le groupe a même écrit une lettre explicative au président de la République pour tenter de l'éclairer. Pour les opposants à Baâdji, le SG actuel est un intérimaire dont la mission est allée au-delà de ce qu'elle aurait dû être. Également, il ne pourrait être le dépositaire et le signataire de factures de dépenses ou d'autres, comme il ne peut décider ou nommer un quelconque responsable au sein des appareils du parti, selon les mêmes sources.

Il y a deux semaines, approché lors d'un événement banal, Baâdji semblait serein et souriant.

Un possible retour à l'ordre ou prémices de nouvelles décisions allant dans le sens de la crise, et remettre de l'ordre au sein du parti, et ce en évitant une énième saignée de membres du comité central, via la commission de discipline du parti, dix huit (18) membres du comité central. Dix-huit, il s'agit de membres parmi les plus actifs de la rébellion.

Les 18 membres définitivement exclus ont été auditionnés devant la commission de discipline pour les accusations liées à des déclarations sur les plateaux tv que celles faites sur les réseaux sociaux, ou encore d'avoir appelé les militants à ne pas voter aux législatives du 12 juin dernier. Pour rappel, ces opposants avaient demandé la démission de Baâdji, mais aussi celle de Mohamed Djemai, qui n'est resté à plusieurs reprises, fidèle à la direction actuelle. Cette dernière a d'ailleurs annoncé, récemment, la tenue d'une session extraordinaire du CC, exclusivement consacrée à délibérer sur les deux Congrès, et s'appuie sur les statuts du parti et les résolutions de la dernière session du Conseil national.

Selon les dernières nouvelles, en cas de démission de Baâdji, le BP devrait élire en toute urgence, en mettant en place un comité restreint d'une dizaine de membres, dont la mission est de préparer également la tenue d'un Congrès pour ensuite un nouveau SG, juste après la tenue des élections locales et régionales.

Rappelons enfin, suite aux deux chambres du Parlement, le FLN fait face depuis la démission de Abdelaziz Belkhadem en 2013 à une fronde politique majeure. Tous les SG qui se sont succédé ces huit dernières années, à l'exception d'Amar Saïdani et Djamel Ould Abbès, ont passé par d'autres épreuves encore plus difficiles que celles qu'endure aujourd'hui Baâdji, sur fond de conflits internes au parti, sont exposés au diktat sous les différents régimes et le sens du parti.

Mohamed Kouini

PUBLICITÉ

